

Date de Convocation : 06/03/2026	Décisions N° : 08 /26	Membres : En Exercice : 8	Présents : 5	Votants : 6
----------------------------------	-----------------------	---------------------------	--------------	-------------

Le 10/03/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M TERRIER .

Etaient présents : Messieurs TERRIER, LTEIF, Mesdames SEBIH, RIVIERE, PATOUX

Etaient excusés Madame DEXTRE

Etaient absents : Mesdames MOREL, ROMIEU

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 27 831.79 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 44 588.36 €

Résultat de l'exercice :

Résultat de l'exercice («- Excédent » 001) de la section d'investissement de : 5 554.67 €

Résultat de l'exercice (« Déficit » - 002) de la section de fonctionnement de : 0 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par «Ass»«emblemeeDelib»«AssembléeDelib», soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 44 588.36 €

Extrait certifié conforme,
Fait à CCAS MOUY, le 10/03/2026

